

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion du lundi 12 mai 2025



Président : M. FOPPIANI

Présents : Mme GUILIANI – M. MONNEY

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :
Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le lundi 14h de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.
- Report de rencontre :
L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations. Le club recevant doit s'assurer de la disponibilité du gymnase au plus tard 72h avant la rencontre.
- Changement avec accord de l'adversaire :
Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela, il faut utiliser la procédure de demande de changement via Footclub le lundi 14 h précédant la rencontre DERNIER DELAI.
- le site internet du District fait foi la veille du match à 17h00.
La veille du match à 17h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

D2

N°28385784 : VITRY 94 ACADEMIE FC 1 / CHEVILLY LARUE ELAN 2 Futsal D 2 du 10/05/2025

Réception du courriel en date du 09/05/2025 de CHEVILLY LARUE ELAN .

La Commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de l'équipe de CHEVILLY LARUE ELAN 2

N°28385768 : VITRY CA 1 / RUNGIS US 2 Futsal D 2 du 01/05/2025 reporté au 03/05/2025

Réception de la FMI informant de l'absence de l'équipe recevant.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de VITRY CA 1

N°28385786 : VITRY CA 1 / BOISSY FC 1 Futsal D 2 du 08/05/2025 reporté au 10/05/2025

Réception de la FMI informant de l'absence de l'équipe visiteuse.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de BOISSY FC 1

N°28385783 : B2M FUTSAL 3 / KB FUTSAL 3 Futsal D 2 du 10/05/2025

Réception de la feuille de match papier informant de l'absence de l'équipe visiteuse.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de KB FUTSAL 3

N°28385788 : BOISSY FC 1 / B2M FUTSAL 3 Futsal D 2 du 17/05/2025

Réception du courriel en date du 12/05/2025 de BOISSY FC et accord des deux clubs (via foot club) demandant d'avancer l'horaire de la rencontre de 20h à 13h seul créneau horaire disponible sur cette dernière journée.

La Commission enregistre que la rencontre se déroulera à 13h.

N°28385782 : RUNGIS US 2 / VITRY ASC 1 Futsal D 2 du 09/05/2025

Réception du courriel en date du 07/05/2025 de RUNGIS US informant de 2 rencontres le même jour dans le même gymnase avec une proposition de jouer le 13/05/2025.

La Commission rappelle qu'aucune rencontre ne peut se dérouler après la date limite du 17-18 mai 2025 dernier match de championnat de la saison en cours.

La Commission compte tenu du fait que le résultat de cette rencontre n'a pas de conséquence sur les 2 premières places du classement final neutralise la rencontre en objet.

COUPE DU VAL DE MARNE FUTSAL

URGENT RAPPEL :

Le District est toujours à la recherche d'un gymnase homologué pour faire disputer la finale de la Coupe VDM Futsal, première semaine de juin 2025.

Calendrier prévisionnel :

½ Finale : 24 mai 2025.

Finale : en prévision, le 04 juin 2025 (possibilité d'adapter la date en fonction de la disponibilité d'un gymnase)

Rappel Art. 12 RSG 94 : ARBITRES

½ finales et finale : 2 arbitres officiels et 1 délégué officiel à la charge des 2 clubs

TIRAGE des 1/2 Finale COUPE du VDM FUTSAL

53330200 - Première ½ finale : CHAMPIGNY CF 1 / BOISSY UJ 1 24/05/2025

53330201 - Deuxième ½ finale : VSG FUTSAL 1 / VITRY ASC 2 24/05/2025 - Absence de désignation du gymnase par VITRY ASC

53330201 - Deuxième ½ finale : VSG FUTSAL 1 / VITRY ASC 2 - Finale Coupe Futsal du 24/05/2025

Reprise du dossier.

Rappel : 553055 – VITRY ASC - Gymnase LA HALLE AUX SPORTS RABELAIS Rue Pierre et Marie Curie à Vitry.

La Commission est en attente de la désignation du gymnase pour disputer la rencontre de demi-finale de la Coupe du Val de Marne Futsal du 23 ou 24/05/2025 pour sa réunion du 12/05/2025 au plus tard, une décision sera prise.

Courriel de VSG FUTSAL en date du 02/05/2025 informant de leur possibilité de recevoir la rencontre de demi-finale de Coupe du Val de Marne ci-dessus.

La Commission inverse la rencontre conformément à l'art 6.2 du Règlement de la Coupe du VDM Futsal saison 2024-2025, en l'absence de réponse du club de VITRY ASC quant au nouveau gymnase à utiliser pour disputer cette ½ finale en remplacement du gymnase de la Halle aux Sports Rabelais ne disposant que de 2 vestiaires et pas de tribune.

FMI ou Feuilles de match manquantes

Après 2 appels de feuille de match – Match perdu par pénalité au club recevant (Article 44.2 DU RSG 94)

Appel de Feuille de Match

(Rappel RSG 94) 44.2 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

Absence de Feuille de Match après 2^{ème} Appel

N°28385755: RUNGIS US 2 / VITRY 94 ACADEMIE FC Futsal D2 du 04/04/2025

Match perdu par pénalité à l'équipe de RUNGIS US 2 (-1 point, 0 but) et maintien du résultat acquis sur le terrain pour l'équipe de VITRY 94 ACADEMIE FC 1, si la rencontre a eu lieu.